23

Session du Conseil départemental

Séance du 23 octobre 2026

Rapporteur : M. SOHIER

N° AD_2026_0100

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Compte-rendu de la délégation de pouvoirs au Président en matière de contentieux - Etat du 1er semestre 2026

Le 23 octobre 2026 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme BIARD (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. SALMON), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. MORAZIN (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme FÉRET)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h25.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3221-10-1 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs de l'Assemblée au Président ;

Expose :

En application de l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et de la délibération de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs de l'Assemblée au Président, un compte-rendu des contentieux, engagés par ou contre le Département d'Ille-et-Vilaine depuis la précédente information faite au Conseil départemental (juin 2026) est produit et joint en annexe.

Décide :

- de prendre acte des informations relatives aux contentieux engagés par ou contre le Département d'Ille-et-Vilaine et aux décisions de justice rendues sur le premier semestre 2026, jointes en annexe.

Vote :

Pour :	Contre :	Abstention :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le : 29 octobre 2026 ID: AD_2026_0100	Pour extrait conforme Signé électroniquement le jeudi 29 octobre 2026 Pour le Président et par délégation, La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation Elodie JARNIGON